

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DÉCEMBRE 2019

tenue sous la présidence de M. C. COLQUHOUN

Présent-e-s :	Mme	C.	Armand	Conseillère municipale
	MM.	A.	Bauduccio	Conseiller municipal
		C.	Colquhoun	" "
	Mme	A.	Déruaz-Lombard	Conseillère municipale
	MM.	M.	Fassbind	Conseiller municipal
		P.-Y.	Favarger	" "
		J.	Gast	" "
		F.	Gross	" "
	Mmes	C.	Heiniger	Conseillère municipale
		D.	Jotterand	" "
	M.	M.	Kozelj	Conseiller municipal
	Mme	F.	Lambert	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	Lecour	Conseiller municipal
		J.	Le Guern	" "
	Mmes	M.	Mathez-Roguet	Conseillère municipale
		M.	Maye	" "
	M.	D.	Messerli	Conseiller municipal
	Mmes	A.-M.	Nicolas	Conseillère municipale
		M.	Sommer	" "
	MM.	T.	Ulmann	Conseiller municipal
		J.	Stroun	" "
	Mme	M.	Garcia Bedetti	Conseillère administrative
	MM.	J.-M.	Karr	Conseiller administratif
		J.	Locher	Maire
	M.	R.	Gaillard	Secrétaire général
Excusé-e-s :	MM.	F.	Balmer	Conseiller municipal
		F.	Borda D'Água	" "
		L.	Martinez	
	Mme	H.	Wyss	Conseillère municipale

Public : 1 personne

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Marina PÉRAY

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Acquisition de la halle de curling sise sur la parcelle n°3623 de Thônex par l'exercice du droit de retour anticipé du droit de superficie DDP n°6405 par les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex pour un montant total de CHF 3'500'000.- et ouverture d'un crédit de CHF 1'166'667.-.
 - 5.2 Déplacement d'une structure de jeux existante et installation de nouveaux jeux dans le préau de l'école primaire de la Gradelle : vote d'un crédit d'investissement et financement (CHF 128'000.- TTC).
6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Président, M. Christian Colquhoun, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h37 et souhaite la bienvenue à tous. Il salue la présence d'un visiteur dans le public. Il excuse Mme Hélène Wyss, ainsi que MM Frédéric Balmer, Flávio Borda d'Água et Lester Martinez.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

- Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 est approuvé, sans modification, et avec remerciements à son auteure.

2. Communications du Bureau

Le Président indique que le Bureau n'a pas reçu de courrier particulier, sinon une information de l'Association des Communes Genevoises (ACG) relative à la procédure d'opposition ouverte aux Conseils municipaux des communes suite à des décisions de son Assemblée Générale. À cet égard, chacun aura reçu par voie électronique copie de deux documents, l'un relatif à un subventionnement du fonds communal pour les équipements scéniques mobiles de la Nouvelle Comédie et l'autre à l'entrée en force, au 19 novembre dernier, d'une décision de modification des contributions annuelles des communes en faveur de l'ACG, ceci à partir de 2020, tel que voté lors de l'Assemblée Générale du 28 septembre dernier. Le Président rappelle que la procédure d'opposition doit s'établir par résolution. Celle-ci n'ayant pas été requise en ce qui concerne la commune de Chêne-Bougeries, les documents précités n'appellent pas d'autres commentaires.

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Stroun informe de la tenue d'une séance conjointe des commissions Petite Enfance & Jeunesse et Sociale, le 4 décembre dernier. Cette dernière a été l'occasion de recevoir le Président de l'association « Horizons Nouveaux » et les personnes qui s'occupent du centre d'hébergement situé au 2, chemin De-La-Montagne. Cette séance visait à faire un bilan de l'utilisation des locaux. Elle a été particulièrement vivante.

La première présentation a été faite par M. Maury, Président de l'association « Horizons Nouveaux », nouvelle association créée par et pour les seniors, il y a environ une année, en complément de l'association préexistante « Les Chênes 50& + ». M. Maury est le Président d'une association qui compte 72 membres et qui s'efforce de proposer diverses activités. Il a notamment évoqué les synergies qui se sont mises en place dès le 1^{er} jour de l'ouverture de la maison, entre les aînés et les jeunes qui sont hébergés au 2, chemin De-La-Montagne, après discussion, lors de la séance d'inauguration des lieux avec Mme Queiroga, responsable des TSHM. Une sortie conjointe a été organisée en mars 2018 pour concrétiser une idée de marche dans le désert du Maroc. Cette dernière a créé un lien extrêmement fort et débouché sur d'autres synergies. Ainsi, les seniors encadrent des jeunes dans leur formation et ceux-ci se sont hâtés de demander des propositions de sortie pour l'année suivante. Cette année, ils ont réalisé le tour du Mont-Blanc. L'objectif consiste à aider ces jeunes qui ont connu quelques difficultés et sont souvent en rupture, à sortir de leur inconfort.

Arrivée de Mme Lambert à 20h44.

Ensuite, la commission a entendu Mme Queiroga, responsable de l'équipe TSHM « Chêne & Co », Mme Ferretti, coordinatrice région pour le secteur Lac Salève et M. Kerboua, TSHM. Ces derniers ont présenté un bilan des activités du centre d'hébergement. Onze jeunes ont passé par ce centre à ce jour, et un seul d'entre eux n'a pas encore trouvé de travail ou entrepris une formation. Les intervenants ont bien expliqué que c'était pour eux une expérience très nouvelle. Le centre est assez unique avec un concept particulier. En effet il ne s'agit pas d'un foyer où les jeunes sont encadrés toute la journée, ils doivent eux-mêmes gérer le centre et cela crée une responsabilisation, dans le sens où ils doivent eux-mêmes créer leurs propres règles. Une vraie dynamique s'est mise en place. Deux jeunes sont venus parler de leur expérience, un jeune homme qui a terminé une formation et une jeune fille qui entrait dans le centre la semaine suivant la commission, après avoir eu un parcours très chaotique en vivant dans la rue. Cette dernière a bien expliqué combien il avait été important pour elle de pouvoir bénéficier en urgence de cette structure pour ne pas sombrer complètement. Tout cela montre que c'est vraiment quelque chose de fantastique et qui fonctionne très bien. Les TSHM ont beaucoup insisté sur l'importance des synergies qui se sont mises en place.

À la question qui leur a été posée de savoir s'ils avaient besoin d'un plus grand bâtiment ou d'un autre équipement, les TSHM ont clairement précisé que le nombre de chambres était suffisant, mais, qu'il n'y avait par contre que très peu d'espace pour organiser des activités. Une discussion a ensuite eu lieu au sein de la commission pour savoir ce qui pourrait être amélioré. À cet égard, la possibilité de pouvoir profiter des espaces adjacents à ce centre et qui vont être rénovés a été évoquée. Cela permettrait aussi à d'autres associations d'en profiter et d'y organiser des activités.

Pour conclure, M. Stroun a eu l'impression, partagée par l'ensemble des membres de la commission, qu'il s'agit-là d'un projet social, novateur, utile et vraiment nécessaire. C'est beau

de voir ces jeunes qui ont traîné dans la rue se reprendre en main, entreprendre une formation, trouver du travail et être intégrés dans notre société.

4. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Locher, Maire.

Je souhaiterais, en premier lieu, revenir sur la déclaration du groupe des Verts, lue par M. Le Guern, lors de la dernière séance de votre Conseil concernant notre budget communal 2020.

Ainsi, au cours des 4 dernières années, soit de 2015 à 2018, les excédents de recettes provenant des bâtiments du patrimoine financier n'ont servi qu'à une seule reprise, soit en 2016, à dégager un résultat aux comptes positif.

Ces recettes liées à nos immeubles auraient donc parfaitement pu ne pas être intégrées au projet de budget.

Concernant la solidarité internationale, il me paraît hasardeux d'évoquer le recours à un artifice comptable, ceci dans la mesure où le montant correspondant à la valorisation de la mise à disposition d'une villa de maître située dans le périmètre des « Hauts de Malagnou », en faveur de l'Appel de Genève, apparaît en toute transparence tant aux charges qu'aux produits.

Concernant le niveau de la dotation aux amortissements, faire référence à un taux de 13,5 % en 2015 est très réducteur et revient à faire l'impasse sur l'impact des amortissements complémentaires passés dans les comptes 2017.

Notre indice de capacité financière, lequel s'élève à 153,68, implique que la part privilégiée sera de 21 % pour l'année à venir.

À cet égard, les hypothèses émises par M. Le Guern, en lien avec la diminution de cette part privilégiée, me semblent infondées, au regard des estimations du Département des Finances, concernant la valeur du centime, puisque cette dernière demeure supérieure en 2019 et pour 2020 à celle estimée en 2018.

Je m'inscris donc en faux contre cette affirmation consistant à prétendre qu'une réduction de la part privilégiée conduit, à impôt constant, à une réduction de l'ordre de 15 à 20 % de nos recettes.

Leur estimation a, par ailleurs, été très prudente concernant les personnes morales dans le cadre du budget 2020, les chiffres retenus étant ceux communiqués par le Département, lequel a tablé sur une diminution de 25 %.

Pour conclure, j'attire encore votre attention sur le fait que de 2015 à 2018, le Département des Finances nous a transmis des estimations de recettes particulièrement conservatrices.

Ainsi, si nous avons intégré directement ces dernières au projet de budget qui vous a été soumis, la fortune de la commune aurait augmenté, entre 2015 et 2018, de CHF 24'000'000.- environ, au lieu de quelques CHF 10'000'000.-, comme cela a été le cas, privant nos communiens de certaines prestations que nous avons à cœur de leur proposer.

Et puis, en marge de ces précisions, sachez encore que notre Conseil a reçu, mercredi 11 courant, une délégation du comité de l'Association des Intérêts de Conches (AIC), pour un échange de vues autour de divers projets liés au développement du secteur sud de notre commune.

Concernant nos services extérieurs et donnant suite à mon engagement pris lors de la dernière séance de votre Conseil, sachez que les contacts nécessaires ont d'ores et déjà été pris en vue d'entamer, à partir du 1^{er} janvier 2020, le processus de labélisation « Le Bourgeon Bio Suisse ».

Le Président passe la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

AFFAIRES SOCIALES

Je souhaite en premier lieu remercier les membres de la commission Sociale qui ont participé cette semaine au repas offert aux pensionnaires du foyer « Au Cœur des Grottes ».

Comme annoncé, lors de la séance conjointe du 4 courant des commissions Petite enfance & Jeunesse et Sociale, un tout ménage a été distribué afin d'annoncer une rencontre prévue le 3 février 2020, à la salle communale, entre la population et nos diverses associations actives dans le domaine culturel ou social.

Ce moment d'échange sera, bien évidemment, suivi d'une collation.

Je souhaite encore remercier les membres de votre Conseil qui ont participé tantôt à la remise du label « Commune en santé », par M. le Professeur Jacques-André Romand, médecin cantonal, qui était accompagné pour l'occasion de Mme Véronique Delley, conseillère scientifique au secteur de la prévention et promotion de la santé.

Il s'agit-là de l'aboutissement d'un processus ayant nécessité un travail conséquent pour notre chargée des Affaires sociales.

Par ailleurs, et depuis la dernière séance ordinaire du 14 novembre, notre Conseil a préavisé favorablement 6 dossiers de demandes de naturalisations, concernant au total 20 personnes.

SECURITE

Environ 80 personnes ont assisté à la rencontre organisée, le 26 novembre, en présence des APM et de la chargée des Affaires sociales, en vue d'inciter nos aînés à faire preuve de vigilance.

MOBILITES

J'ai rencontré, jeudi passé, Mme Catherine Küffer, Maire de la commune de Vandœuvres, concernant le bilan des mesures de modération du trafic provisoirement mises en place sur le chemin des Buclines depuis bientôt une année, ceci en présence de représentants du bureau mandataire RGR.

Ces dernières devraient être pérennisées en début d'année prochaine, étant encore précisé que des mesures d'aménagement complémentaires seront sans doute prises sur le chemin de la Blonde par les autorités communales voisines.

JEUNESSE

Concernant le bâtiment situé au N° 2 du chemin De-La-Montagne, sachez que suite à 3 récents départs, 2 nouveaux résidents y disposeront prochainement d'une chambre.

Par ailleurs, je tiens à remercier M. Stroun pour son compte-rendu détaillé de la dernière séance de la commission Pet enfance et jeunesse.

Je tiens également à vous remercier pour votre soutien à ma proposition consistant à créer ce lieu d'hébergement en faveur de jeunes en difficulté plutôt que de confier sa gestion à l'Université de Genève.

CULTURE

Les événements à venir

Comme à l'accoutumée, nous débiterons l'année en musique avec le traditionnel « **Concert de l'an** » de l'**Orchestre Buissonnier**, le **mercredi 1^{er} janvier 2020, à 17 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Au programme, sous la direction de Flavien Boy, avec Alexandre Mastrangelo au trombone, des œuvres de Saint-Saëns, Mendelssohn, Rossini et bien d'autres.

Puis, les autorités auront plaisir à recevoir les corps constitués, associations, nouveaux résidents et jeunes citoyens, à l'occasion de « **l'Apéritif des Vœux** », **qui aura lieu le mardi 7 janvier 2020, à 18 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

« **L'Irrésistible charme du tango** » vous invite à une soirée en musique, pour un voyage dans l'univers argentin. Buffet, concert, danses et initiation au tango pour tous seront au programme de cette belle aventure proposée par le Quatuor Terpsycordes, le bandonéoniste William Sabatier, les danseurs Anne Fatout et Alejandro de Benedictis. **Rendez-vous le samedi 25 janvier 2020, à 18 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

À ne pas manquer, la performance musicale et visuelle intitulée « **Dessine-moi un concert...** », qui met en scène Michel Tirabosco, l'ensemble de cuivres et percussions Ad Libitum et le célèbre dessinateur Tom Tirabosco, **le vendredi 31 janvier 2020, à 19 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier**.

Les membres de la commission Culture ont décidé, lors de leur séance du 18 novembre, du choix du récipiendaire du « **Mérite Chênois 2020** », lequel sera décerné, le 24 mars. Ce choix s'est porté sur M. Walter Stahel, l'un des principaux promoteurs du concept d'économie circulaire.

Par ailleurs, un tout ménage sera distribué prochainement afin d'informer nos communiens de la programmation culturelle 2020.

Le Président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Les membres de la commission Territoire et Village de Chêne-Bougeries ont examiné, au cours de leur séance du 2 courant, la teneur des observations formulées par les associations communales, en lien avec notre projet de Plan directeur communal.

Environ 70 % de ces observations concernaient le Plan directeur communal en tant que tel et, *a priori*, 2/3 de ces dernières pourront raisonnablement être prises en compte.

Par ailleurs, les membres de la commission ont eu l'opportunité, lors de leur séance supplémentaire de ce jour, d'examiner également la teneur des préavis des divers services cantonaux concernés. Ils ont réaffirmé par un vote, par 8 voix pour, une voix contre et une abstention, leur désir de parvenir à l'adoption, par voie de résolution, du Plan directeur communal 2020 de Chêne-Bougeries.

Je me suis rendu, le 25 novembre, à la séance de présentation publique du Plan directeur de la commune voisine de Cologny, lequel comprend, à mes yeux, un certain nombre de dispositions intéressantes, voire audacieuses, concernant, notamment, la problématique de la pollution lumineuse, telle qu'une interdiction de l'éclairage des arbres, ainsi que des propositions innovantes en matière de densification en 5^{ème} zone.

Dans un autre registre, mais concernant également la planification territoriale et la protection du patrimoine naturel et bâti, notre Conseil a reçu, mercredi 4 courant, MM. Matthieu de la Corbière, directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire à l'Office des patrimoines et des sites, Pierre-Alain Girard, directeur général de ce même OPS, Frédéric Python, chef de projet du recensement, et Mounir Boulmerka, chef de projet à l'Office de l'urbanisme (OU), pour une présentation du volet communal du Recensement Architectural du Canton (RAC) qui a eu lieu entre 2015 et 2018, qui a été finalisé et figurera bientôt en ligne sur le site Géo-Patrimoine du SITG. Vous pourrez découvrir quels sont les bâtiments dignes d'intérêt sur le territoire communal, sous l'onglet « Recensement architectural 2015-2018 » accompagné d'un bref descriptif pour chacun d'entre eux.

Suite à la séance du Conseil administratif du 20 novembre, et sur proposition de mon collègue et Maire, M. Locher, un courrier a été adressé, le 3 décembre, à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du Département du Territoire, afin de lui demander d'engager une procédure de modification des limites de zones de la parcelle N° 3310, sise au N° 55 du chemin De-La-Montagne, en zone de verdure et, pour la partie bordant le nant du Moulonais, en zone de bois et forêts, ceci en application de l'art. 15 a, al. 3 LaLAT.

En effet, les conditions figurant à l'art. 21, al. 2 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire sont remplies, dès lors que le préavis de la commune, exprimé par votation populaire en 2018, était négatif quant à un précédent projet de déclassement en zone 4A+ bois et forêts et que, par ailleurs, le secteur fait l'objet d'une forte densification sur le chemin De-La-Montagne, notamment à hauteur des N°s 70 à 132, justifiant, ainsi, pleinement la création d'une zone de verdure en application de l'art. 25 LaLAT, lequel prévoit que la zone de verdure est étendue au fur et à mesure de l'extension de l'urbanisation.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

Suite au vote d'une résolution par votre Conseil, lors de la dernière séance du 14 novembre, ainsi qu'à l'envoi d'un courrier, puis d'une rencontre avec M. Serge Dal Busco, Conseiller d'État en charge du Département des Infrastructures (DI), le 12 du mois passé, en présence

d'une délégation des pétitionnaires, mandat a été donné, par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), à la société CSD afin d'effectuer une campagne de mesurages sonores en lien avec le futur passage du Léman Express sur le pont ferroviaire enjambant la Seymaz.

La première série de données de cette campagne a été relevée avant la mise en service du train. Un second relevé sera effectué entre le 7 et le 19 décembre.

Un courrier a, d'ailleurs, été adressé aux riverains par les CFF à ce sujet.

Je me suis, par ailleurs, rendu, le 3 décembre, à l'inauguration du parking de la gare de Chêne-Bourg et m'être enquis, à cette occasion, de la possibilité de réserver un contingent de places de stationnement en faveur des futurs habitants des bâtiments compris dans le périmètre du Village, étant encore précisé que le coût de location mensuel d'une de ces dernières s'élèverait à CHF 200.-. Une réponse en principe favorable a été donnée. Le fonctionnement serait similaire à celui des « macarons » en zones bleues.

Et pour conclure, sachez encore qu'un apéritif initialement prévu le 23 décembre sera organisé le 15 janvier, à l'Espace Nouveau Vallon, afin de marquer notre reconnaissance envers l'équipe de projet CEVA et de la Voie Verte avec laquelle nous collaborons depuis de très nombreuses années. À cet égard, j'aimerais faire une déclaration spéciale qui n'était initialement pas prévue mais qui me semble opportune à l'occasion de l'inauguration du Léman Express qui a eu lieu aujourd'hui.

Nous avons eu chaud, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, parce qu'il s'en est fallu de très peu, entre 1996 et 1998, pour que soit définitivement démantelée la liaison ferroviaire qui nous unit à la Savoie depuis 1888, au profit d'un projet qui avait les faveurs du jour et qui s'appelait le « métro léger ». C'était en fait un tram légèrement accéléré, avec un peu moins d'arrêts. C'était une scorie d'un projet qui s'appelait la croix ferroviaire, en vogue dans les années 1990. Cela aurait complètement condamné la possibilité pour les Trois-Chêne d'être raccordé au réseau suisse. Les Trois-Chêne sont la seule agglomération urbaine, qui n'a pas connu un raccordement ferroviaire à la Suisse depuis toujours. Donc, c'est une découverte pour nous. Cela aurait arrangé la Confédération au passage puisqu'ils auraient fait l'économie de quelques centaines de millions de francs pour le compte de la Confédération directement, de centaines de milliers de francs pour le compte des CFF et évidemment pour les finances du Canton de Genève.

J'aimerais saluer ce soir la mémoire d'un grand Radical, notre regretté Sigurd Maxwell, conseiller municipal à Thônex et écologiste le jour d'un cours, avec qui nous étions réunis au sein du comité de l'association Alp Rail à la fin des années 1990. Il était enseignant de biologie sur notre commune, était également sportif et avait un intérêt particulier pour l'oxygène. Après la présentation d'un projet de traversée de la rade par un pont en 1991, Sig s'est permis de brocarder l'establishment. Dans un courrier des lecteurs du journal de Genève, il proposait le rachat d'occasion d'un pont qui atteignait cette ligne de trafic : c'était le Golden Gate de San Francisco en demandant si le rouge du Golden Gate irait bien au bleu de la rade. Pour un radical, le rouge, le bleu vous savez ce que c'est ! Sur le fond, il avait une préoccupation pour la circulation sur la rive gauche. Il était également préoccupé par l'affaiblissement du « séchard », un vent local qui, au fur et à mesure des modifications du climat local, auquel il était sensible, le préoccupait en tant que navigateur à voile. Il avait défendu les couleurs de Genève dans une course entre Evian et Ouchy en 1981 avec un beau résultat. Il avait surtout le sens de la formule.

Un jour, il m'a demandé d'imaginer l'effet qu'aurait un dispositif qui récupérerait l'air vicié par les voitures en fixant un sac, qu'on laisserait se gonfler à leurs pots d'échappement. Ce ballon énorme permettrait aux gens de prendre conscience du volume de tout cet air vicié. Ce n'était pas uniquement les parties pour millions de CO2 dans l'atmosphère qui le préoccupaient mais également la diminution de la quantité d'oxygène dans l'air. Et c'est cela qui le motivait dans son combat pour la région. Et avant-hier Sydney s'est retrouvée asphyxiée par des feux de forêt et la qualité de l'air a atteint un niveau insoutenable pour la majorité de la population. Là, j'ai pensé à Sig et au fait que la qualité de l'air est vraiment une question d'avenir.

Lorsque la décision de réaliser le Léman Express a finalement été prise à l'orée des années 2000, il aurait dit : « Le Léman Express va permettre de guérir Genève de sa maladie cardiaque, c'est un véritable pontage qui va faire circuler le sang à nouveau. ». Vous verrez lundi prochain si tel est bien le cas. Pour ceux qui l'ont connu dans les Trois-Chêne, Sig avait une notoriété de légende. Il était un professeur apprécié à Claparède. Il avait une passion qui était sa bicyclette grâce à laquelle il a fait le tour des jardins de Thônex au printemps 1991 en glissant des prospectus par-dessus les haies. Il levait son sourcil en bataille au-dessus d'un œil pétillant et ouvrait la discussion. Et c'était irrésistible. Tous les radicaux de Thônex se méfiaient de lui au café du Plateau et se demandaient : qu'est-ce qu'il fait ? Il a un drôle de nom et cet accent un peu allemand. On ne sait pas d'où il vient. Finalement, il a fait une législature à Thônex et il s'est investi corps et âme pour la liaison ferroviaire. À la salle communale de Chêne-Bougeries, il a célébré son 60^{ème} anniversaire lors d'une magnifique soirée. Il a obtenu le Mérite chênais dans sa ville de Thônex.

J'aimerais exprimer ici la gratitude et la dette morale que nous avons vis-à-vis de l'engagement de cet homme, pour les 3 Chêne et pour le raccordement au réseau ferroviaire. Il nous a ouvert les yeux sur le champ du possible. Avant lui, un ouvrage avait été publié, intitulé « Micheline cherche sa voix ». Après lui, cette dernière a été trouvée.

J'ai commencé par dire que nous avons eu chaud et vous savez maintenant que nous aurons de plus en plus chaud. Grâce à l'engagement de Sig Maxwell et de nombreux autres, des milliers de tonnes de CO2 seront épargnés, malgré l'impact carbone du chantier qui n'est pas négligeable et des 779 arbres qui ont été abattus entre les Eaux-Vives et le Foron. Surtout, j'aimerais que vous vous souveniez qu'au tournant du 21^{ème} siècle, un seul homme qui n'avait plus de mandat électif, a pu changer la trajectoire de Genève et de sa région. Il avait un improbable orchestre autour de lui, Martha Graf notamment, qui nous a fait le plaisir de participer aujourd'hui à l'inauguration, malgré un grave accident, Rieder, le regretté architecte bâlois, Reymond Levaux et plusieurs autres personnalités des Trois-Chêne. Merci de nous avoir laissé cet héritage.

5. Propositions du Conseil administratif

5.1 Acquisition de la halle de curling sise sur la parcelle n° 3623 de Thônex par l'exercice du droit de retour anticipé du droit de superficie DDP n° 6405 par les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex pour un montant total de CHF 3'500'000.- et ouverture d'un crédit de CHF 1'166'667.-

Le Président cède la parole à M. Locher, Maire.

M. Locher, en sa qualité de Président du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) et de Conseiller administratif délégué aux sports recommande avec plaisir la validation de cette proposition faite par le Conseil administratif, en concertation avec ceux de Chêne-Bourg et de Thônex. Il s'agit de procéder à l'acquisition de la halle de curling par retour anticipé du droit de superficie, précédemment accordé aux propriétaires de cette dernière, afin qu'elle revienne dans le giron des communes et qu'elle soit gérée à la manière d'un établissement public. M. Locher renonce à résumer la teneur des 8 pages de l'exposé des motifs, mais signale une coquille à la fin du point 3.2. En effet, à la place de CHF 3'591'000.-, il faut lire CHF 3'596'000.-. Cette modification n'a toutefois pas de conséquence sur le total final. M. Locher rappelle qu'en 2012, les trois Conseils – Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex – avaient validé l'octroi d'un droit de superficie aux futurs propriétaires de la halle de curling, afin que ces derniers construisent cette dernière et permettent ce faisant la pérennisation de l'activité du club de curling. Par ailleurs, M. Locher relève que ledit club de curling a acquis un niveau international en remportant la médaille de bronze aux derniers Jeux Olympiques.

Sans revenir plus longuement sur les péripéties liées au chantier de construction et sur la problématique du sursis concordataire, M. Locher se concentre sur la finalité : aujourd'hui, l'activité de cette halle de curling ne permet pas aux propriétaires de faire fonctionner cette structure correctement, sans asphyxier les finances du club et sans utiliser la halle à des fins uniquement sportives. Dans le cadre du Centre sportif de Sous-Moulin, les trois communes souhaitent mettre à disposition des clubs des infrastructures de qualité ; il semble important que ces infrastructures soient dévolues exclusivement au sport. À l'aune de ces problématiques, les trois Conseils administratifs ont entamé des négociations en vue d'une reprise en main communale de cette halle ; ceci dans le but de pérenniser la structure et d'éviter de la voir se déliter ou n'être qu'une source de problèmes. Le Conseil Intercommunal, composé des délégués des trois communes précitées, a validé à l'unanimité cette option et les commissions des trois communes en charge de ce projet l'ont également validée. Le Conseil municipal de Chêne-Bourg a délibéré il y a peu et a voté ce crédit d'investissement à l'unanimité, moins une abstention ; alors que la commune de Thônex se prononcera le 17 décembre, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries est donc le deuxième à se déterminer. Dans le cadre des activités du Centre sportif de Sous-Moulin, M. Locher rappelle qu'il est prévu que les investissements soient réglés à part égale entre les trois communes (1/3 chacune), contrairement aux frais liés au fonctionnement. Fort de ces explications, il recommande aux membres du Conseil municipal de voter favorablement ce crédit d'investissement.

Le Président remercie M. Locher et cède la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind rapporte que la commission des Finances s'est penchée assez longuement sur cette proposition, lors de sa séance du 26 novembre, ceci en présence de Mme Myriam Matthey-Doret, mandataire de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex dans

le cadre de ce dossier et de Michel Sauthier, directeur du CSSM. Comme l'a évoqué M. Locher, M. Fassbind précise que ce projet découle d'un problème de fonctionnement dont la commission a analysé les causes ; cette dernière s'est rendue compte qu'il s'agit avant tout d'une opportunité à saisir. En effet, de nombreuses synergies sont possibles avec le Centre sportif de Sous-Moulin, et dans le cas où cette halle ne revenait pas en mains communales, cela laisserait une porte ouverte à toutes sortes de dérives. Suites à ces réflexions, les commissaires ont délivré à l'attention du Conseil municipal un préavis favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée et le texte de la délibération étant connu, le Président passe au vote de celle-ci.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION DE LA HALLE DE CURLING SISE SUR LA PARCELLE N° 3623 DE THÔNEX PAR L'EXERCICE DU DROIT DE RETOUR ANTICIPÉ DU DROIT DE SUPERFICIE DDP N° 6405 PAR LES COMMUNES DE CHÊNE-BOURG, CHÊNE-BOUGERIES ET THÔNEX POUR UN MONTANT TOTAL DE CHF 3'500'000.- ET OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'166'667.-

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la délibération votée par le Conseil municipal de Thônex le 3 juillet 2012, le Conseil municipal de Chêne-Bourg le 5 juin 2012 et le Conseil municipal de Chêne-Bougeries le 24 mai 2012 approuvée par décision du Département de l'intérieur et de la mobilité les 3 et 27 juillet 2012 relative à l'octroi conjointement par les trois communes d'un droit de superficie immatriculé au feuillet DDP 6405 sur la parcelle n°3623 de Thônex, propriété des Communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, d'une emprise de 2314 m2 au profit de la Curling Tivoli société coopérative (ci-après CTSC) en vue de la construction d'une halle de curling,

vu la signature d'un acte notarié par devant Me Nathalie Beaud-Zurcher, notaire en novembre et décembre 2012 pour la constitution du DDP n° 6405 de Thônex,

vu la construction de la halle de curling réalisée par la CTSC et achevée en 2015,

vu le sursis concordataire obtenu par la CTSC en 2016,

vu la subvention du Fonds intercommunal obtenue en parallèle du sursis précité en 2017 par les communes de CHF 200'000.- pour financer une partie de la halle de curling qui a été reconnue équipement public d'intérêt régional,

vu les difficultés rencontrées par le Curling club de Genève pour assumer le montant du loyer nécessaire au financement des coûts de la halle, notamment en raison des charges héritées de la construction et des créances bancaires,

vu les négociations menées avec la CTSC qui l'ont conduite à se montrer favorable à un retour anticipé du droit de superficie DDP n° 6405 en faveur des trois Communes propriétaires de la parcelle n° 3623 de Thônex pour un montant de CHF 3'500'000.- prenant à sa charge la TVA et les frais inhérents à l'opération,

vu l'intérêt pour les communes de pouvoir exploiter cette halle dans le cadre du groupement intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin, en lien avec les autres équipements sportifs déjà sous sa gestion et les synergies qui pourront se mettre en place,

vu la demande de subvention déposée par-devant le Fonds Intercommunal pour un montant de CHF 1'000'000.-,

vu le mandat confié à Me José-Miguel Rubido, notaire, pour la rédaction du projet d'acte notarié,

vu les frais de fonctionnement de la halle estimés à CHF 105'000.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts de fonctionnement des installations et les charges de financement de l'emprunt, les loyers qui continueront à être encaissés pour le fitness comprenant un cabinet de physiothérapie, pour le bar restaurant, l'enseigne et l'utilisation de la toiture avec des panneaux solaires, étant toutefois précisé que le CSSM a identifié plusieurs piste d'optimisation des coûts,

vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 26 novembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

- D'accepter d'exercer le droit de retour anticipé du droit de superficie DDP n° 6405 conjointement par les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex, et d'acquérir la halle de Curling sise sur la parcelle n° 3623 de Thônex pour un montant de CHF 3'050'000.- et de radier le DDP N° 6405 ;
- D'accepter d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 1'166'667.- pour cette opération, représentant le tiers de CHF 3'050'000.- ;
- De comptabiliser la dépense à charge de la commune de Chêne-Bougeries, sous déduction d'un tiers de la subvention obtenue du FI, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
- D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'entrée en jouissance à la suite du retour anticipé devant s'exercer dans le courant de l'année 2020 ;
- D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 2 ;

- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci ;
- De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires ;
- De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire des communes de Chêne-Bourg et Thônex.

5.2 Déplacement d'une structure de jeux existante et installation de nouveaux jeux dans le préau de l'école primaire de la Gradelle : vote d'un crédit d'investissement et financement (CHF 128'000.- TTC)

Le Président cède la parole à M. Locher, Maire.

M. Locher explique que la commune a effectué des travaux de réfection de l'intégralité de l'enveloppe de l'école de la Gradelle il y a quelques années. Cela représentait un crédit d'investissement de près de CHF 11'000'000.-, consenti par le Conseil municipal. Dans ce cadre, il avait notamment été prévu une réfection complète des structures de jeux situées dans le préau. À cet effet, il avait été convenu, selon la demande des enseignants, de regrouper les jeux en un seul endroit. Force est de constater qu'à l'usage cette option n'est pas optimale, raison pour laquelle il est maintenant demandé à la commune d'entreprendre des modifications en déplaçant certaines installations réservées au plus jeunes élèves dans le préau qui leur est dédié. C'est la raison pour laquelle, cette demande de crédit d'investissement est présentée au Conseil ce soir. Le montant sollicité comprend non seulement le coût d'acquisition des structures de jeux, mais également les frais de réfection des sols souples. Dans l'intérêt des enfants de l'école, M. Locher encourage les membres du Conseil à voter favorablement ce crédit d'investissement.

Le Président passe la parole à Mme Mathez-Roguet, Présidente ad intérim de la commission des Bâtiments et Travaux.

Mme Mathez-Roguet rapporte que ce déplacement d'une structure de jeux existante et l'installation de nouveaux jeux a été accepté à l'unanimité des membres de la commission des Bâtiments et Travaux lors de la séance du 11 novembre.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind informe que ce crédit d'investissement a également été accepté à l'unanimité par les membres de la commission des Finances.

Le Président ouvre la discussion.

Loin de vouloir s'opposer à ce projet, M. Le Guern estime qu'il serait tout de même bon de signaler aux enseignants les coûts qu'engendre ce revirement. Il ne trouve pas correct d'accorder CHF 130'000.- sans rien dire. Faire un essai pour se rendre compte que des enfants de 3 ans ne jouent pas avec des enfants de 10 ans lui semble être une méthode bien coûteuse.

Mme Déruaz-Lombard partage l'avis de M. Le Guern. Elle estime important d'informer les enseignants du coût de leur demande. Il n'y a pas que l'école de la Gradelle à Chêne-Bougeries

et cela représente des coûts considérables ; elle n'est pas certaine que les enseignants en soient bien conscients.

Puisque l'aménagement de l'école du Belvédère et de l'école de Chêne-Bougeries sera étudié prochainement, M. Gross propose d'avertir les enseignants sur le fait qu'il ne faut pas mélanger les élèves des petites classes et des grandes classes dans les espaces de jeux.

La parole n'étant plus demandée et le texte de la délibération étant connu, le Président passe au vote de celle-ci.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

DÉPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE JEUX EXISTANTE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX JEUX DANS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GRADELLE : VOTE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 128'000.- TTC)

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux lors de leur séance du 11 novembre 2019,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de leur séance du 26 novembre 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement d'un montant de CHF 128'000.- TTC destiné au déplacement d'une structure de jeux existante et à l'installation de nouveaux jeux dans le préau de l'école primaire de la Gradelle ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 128'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la 1^{ère} année d'utilisation du bien estimée à 2020.

6. Questions écrites et orales

6.1 Journée d'étude consacrée à Sismondi

M. Karr informe que le 23 novembre a eu lieu une journée d'étude consacrée à Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi, journée inaugurée par M. Locher et à laquelle il a eu la chance d'assister. L'événement organisé par la Société d'histoire de la Suisse romande a permis de plonger dans l'œuvre de Sismondi et de comprendre le personnage de façon extrêmement érudite. Cette journée d'étude laissera quelques traces sous la forme d'actes qui paraîtront bientôt sur le site internet de la Société d'histoire de la Suisse romande, téléchargeables à la fin de l'hiver ou au printemps. M. Karr fait circuler le programme et souligne que les textes sont très intéressants malgré qu'ils soient quelque peu littéraires. Il a eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec M. Borda d'Água, qui a fourni une traduction simultanée de ses propos d'historien.

6.2 Mandats – organisation

M. Messerli a l'impression de ne pas avoir été compris par M. Locher lors de la dernière séance du Conseil municipal. Ce dernier l'avait renvoyé au procès-verbal de la séance de la commission des Bâtiments et Travaux du 14 octobre qu'il a lu avec attention, malheureusement sans y trouver réponse à sa question à propos du mandat confié à l'HEPIA. En effet, il lui semble que le rôle des Conseillers municipaux est de vérifier la manière dont les crédits votés sont utilisés ; concernant celui voté le 26 septembre et le mandat de l'HEPIA, il ne parvient pas à percevoir la collaboration entre le dicastère de M. Locher et celui de la Biodiversité et des Espaces publics. Il se demande comment ce crédit va être utilisé entre ces deux dicastères, ou si M. Locher a décidé que lui seul gèrerait ce crédit.

M. Locher précise être parti du principe que dans le cadre de ses activités, il souhaitait avant tout mettre en avant le bilan de ses actions puisque cela fait maintenant plusieurs années qu'il siège au Conseil administratif. Rien que durant cette législature, il a fait voter près d'une soixantaine de délibérations au Conseil municipal, qu'il gère et met en œuvre dans le cadre de ses prérogatives de Conseiller administratif. Tel que le prévoient la LAC et la Constitution genevoise, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux ont des rôles et des tâches différentes : dès que le Conseil municipal délibère et octroie un crédit d'investissement ou un crédit d'étude, il appartient au Conseil administratif de gérer cet argent de la manière la plus raisonnable possible. À titre d'exemple, M. Locher mentionne l'acte qui sera signé avec le notaire pour le retour anticipé du droit de superficie. Ce dossier sera géré par le Conseil administratif, conformément à ses prérogatives. Au sujet du crédit d'investissement concernant l'HEPIA, M. Locher rappelle avoir informé le Conseil municipal qu'une étude serait réalisée afin de savoir non pas que des arbres seront plantés, mais où est-ce que ces arbres seront plantés, et comment. Cette étude est en cours et sera exposée progressivement au Conseil municipal, en fonction de son état d'avancement. Le Conseil administratif lui a délégué la gestion de ce crédit dans le but que les choses avancent et surtout parce que, dans le cadre de son bilan, il a une certaine expérience permettant que les mandats évoluent, avancent et soient menés à terme. Il souhaite que dans plusieurs années, les successeurs puissent admirer une commune arborisée intelligemment, de façon à respecter la problématique des sous-sols et de l'hydratation. M. Locher reviendra vers les membres du Conseil municipal lorsque l'étude aura avancé. Tout en espérant avoir répondu à la question de M. Messerli, il estime, pour sa part, avoir donné suffisamment d'explications.

M. Fassbind ajoute qu'il a constaté que la majorité des projets provenant du groupe des Verts explorait de nouvelles méthodologies ou usait de processus inventifs. Il donne plusieurs exemples : le Plan directeur communal (PDCCom) avec des propositions de commissions spéciales qui ont leur propre fonctionnement et leur propre calendrier, ce qui a fait prendre du retard au projet ; un mandat d'étude parallèle pour quelques immeubles, alors que généralement

c'est un processus qui sert pour des centrales nucléaires ou des pans de ville entière, une volonté d'exercer le droit de préemption communal pour réaliser moins de logements qu'initialement prévu, ce qui a été refusé par le Tribunal Fédéral ; des projets qui ont été renvoyés à une kyrielle de commissions dans un souci d'efficacité, mais qui, à force d'être traités et retraités, se sont enlisés ; des demandes budgétaires sans aucune pièce justificative, qui ont par ailleurs été acceptés ; et finalement la volonté d'acheter un terrain qui n'était pas à vendre. Pour sa part, il préfère que les projets proviennent du Conseil administratif, et estime que les partis qui ont des membres au sein de l'Exécutif communal peuvent leur souffler des idées. Ensuite, ces dernières sont analysées en séances de commissions, affinées, améliorées, votées par le Conseil municipal et le projet est finalement réalisé. Concernant le budget dévolu à la plantation d'arbres, M. Fassbind relève que les Verts ont à nouveau innové en présentant directement un crédit sans passer devant les commissions. Toutefois, le Conseiller administratif du groupe des Verts ne savait pas encore comment cet argent serait utilisé, alors que M. Locher avait déjà un projet en tête. Désormais, le Conseil administratif dispose de CHF 4'000'000.- et peut les dépenser comme il l'entend. M. Fassbind trouve cocasse la remise en cause de ce crédit par M. Messerli, alors qu'il a été proposé par les Verts. Pour finir, M. Fassbind constate que la manière habituelle de traiter les projets fonctionne, et qu'il faut donc continuer dans ce sens. À l'inverse, chaque fois que les règles ont été modifiées, le résultat n'a pas été à la hauteur – à l'exception du vote de ce crédit, mais qui ne convient pas aux Verts.

6.3 Demande d'autorisation

Mme Mathez-Roguet adresse sa question à M. Karr. Lors de la dernière séance, elle s'est enquis de l'avancement du traitement de l'autorisation de construire relative à la crèche de Challandin. Le Président avait proposé que M. Karr écrive au Département du Territoire pour demander ce qu'il en était. Elle souhaite à présent savoir si M. Karr avait eu des nouvelles à ce propos.

M. Karr répond que l'autorisation n'a toujours pas été délivrée, et qu'il en ignore la raison. La commune a, par ailleurs, rendu un préavis défavorable concernant les immeubles situés à l'arrière. Si Mme Mathez-Roguet souhaite obtenir plus d'informations à ce sujet, elle devrait s'adresser directement à la police des constructions.

Le Président rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Karr avait assuré écrire une lettre à l'État pour demander ce qu'il en était de l'avancement de ce dossier. Il souhaiterait que les engagements pris lors d'un Conseil municipal soient respectés.

M. Karr écrira cette lettre, si c'est le souhait des conseillers municipaux.

Le Président souligne qu'il serait bon que la commune s'inquiète de manière officielle et par écrit de l'état d'avancement du dossier, plutôt que par un simple appel téléphonique.

6.4 Chemin De-La-Montagne

Mme Armand s'enquiert de l'état d'avancement du projet en cours au chemin De-La-Montagne, car le Groupe Montagne a fait part d'un refus de l'État concernant ce projet dans sa dernière *Newsletter*. Puisque le sujet n'avait pas été abordé lors de la dernière séance du Conseil municipal, elle s'étonnait que le Groupe Montagne dispose davantage d'informations que la

commune. Mme Armand souhaite savoir si le Conseil administratif a des informations à ce propos.

M. Karr suggère de s'enquérir de la situation auprès de la Police des constructions dans la même lettre que celle concernant la crèche de Challendin. Par ailleurs, il n'a connaissance d'aucune détermination, allant dans un tel sens, bien qu'il s'agisse d'une bonne nouvelle.

6.5 Crédits non utilisés

M. Messerli désire répondre aux propos tenus par M. Fassbind qui, selon lui, entend les choses à sa manière. Il précise n'avoir pas du tout remis en question le crédit voté, mais uniquement la façon dont ce crédit sera utilisé. Concernant les crédits sans projet, il rappelle que le Conseil municipal a voté l'acquisition de la parcelle Gautier pour un montant de CHF 24'000'000.-, ceci sans aucun projet et sans que cela ne soit une proposition émanant des Verts. En outre, les Verts ont effectivement proposé d'acheter la parcelle dite « Grosjean » sans qu'elle ne soit à vendre, mais ce dernier point devait être vérifié. De plus, il souligne que la décision de la population allait dans le même sens que la proposition des Verts.

Concernant la parcelle « Gautier », M. Locher rappelle s'être beaucoup investi pour que la commune saisisse l'opportunité d'acheter cette dernière, puisqu'il fallait agir rapidement avant qu'elle ne lui file entre les doigts. Il a essayé d'expliquer l'intérêt de ne pas proposer de projet constructif ou d'affectation à ce stade. Il rappelle qu'il s'agissait d'acquérir cette propriété afin de disposer d'un terrain de réserve. Il avance deux raisons concernant l'absence de projet de construction : premièrement, il s'agissait d'éviter que la commune n'acquière pas ce terrain en raison d'un désaccord entre les conseillers municipaux concernant son affectation ; deuxièmement, il s'agissait de rester discret sur cet achat en raison de la volonté de densification de l'État. Au final, il pense avoir pris la bonne décision puisque les membres du Conseil municipal ont voté cette délibération à l'unanimité. Le projet était donc très clair : acquérir une propriété pour disposer d'un terrain de réserve, sans imposer une affectation précise de cette parcelle pour éviter un refus de la part du Conseil municipal, et pour laisser le temps de la réflexion.

6.6 Lignes à haute tension

Mme Armand signale avoir été alertée par des habitants de la route Jean-Jacques Rigaud. Ceux-ci ont découvert qu'une ligne à haute tension passait sous la route. Ils n'ont pas réussi à savoir si cette dernière était active ou non. Les habitants s'inquiètent de la proximité de cette ligne à haute tension souterraine, notamment par rapport à la crèche et aux habitations situées à proximité immédiate. Ils aimeraient que la commune puisse leur apporter des réponses concernant cette ligne à haute tension.

M. Locher explique que des lignes à haute tension sont présentes un peu partout dans la commune. Par exemple, une telle ligne passe sous l'école primaire de Conches puis sous le Rondeau des Bougeries, ce qui empêche, au demeurant, la plantation d'arbres dans certains endroits de ce périmètre. Il relève, en outre, la présence de nombreuses stations de transformations sur le territoire communal. M. Locher informe qu'en matière d'électricité, plus la tension est élevée, moins il y a de charges sur le circuit. Ainsi, pour distribuer l'électricité entre deux points, il est préférable d'avoir une tension élevée. En se rendant sur le site sitg.ge et en recherchant les plans cadastraux, il est possible de visualiser ces lignes dans la rubrique « énergie ».

Le Président annonce que le planning des séances de commissions et des séances ordinaires du Conseil municipal du prochain semestre sera transmis dans les prochains jours.

Avant de lever la séance, le Président rappelle qu'un repas de fin d'année est prévu le mardi 17 décembre à 19h, au restaurant le P'tit Océan (chemin des Coudriers N° 50 au Petit-Sacconnex, ligne TPG N° 3 arrêt « Maison des Parlements »). Il invite ensuite les membres à se rendre au foyer de la salle du Conseil municipal pour briser la Marmite de l'Escalade.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h46.

Le secrétaire
du Conseil municipal
J. LE GUERN

Le Président
du Conseil municipal
C. COLQUHOUN